

## Questions orales

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur le président, nous avons débattu cette question-là à plusieurs reprises aussi bien en comité qu'à la Chambre. Évidemment, nous avons un taux d'inflation qui n'est pas satisfaisant et qui devrait être moins élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Par contre, l'un des éléments dans ce phénomène de l'inflation réside peut-être dans le fait que le dollar canadien ayant perdu rapidement de sa valeur, le taux d'inflation est un peu imprévu. J'aimerais de plus faire remarquer à l'honorable député que, par contre, les indicateurs économiques qui ont été publiés hier démontrent une très nette croissance pour le troisième trimestre, et je suis bien étonné de constater que l'honorable député n'y fasse pas allusion présentement.

● (1422)

[Traduction]

**M. Stevens:** Pour compléter sa réponse, le ministre pourrait-il confirmer ou infirmer les propos que publie le *Financial Times* de cette semaine et qu'il aurait tenus au cours d'une interview accordée apparemment dans le confort de son bureau. Il a déclaré en effet que, selon lui, on ne réussira pas à ramener le taux d'inflation à 4 p. 100 avant 1980. Si c'est vraiment là l'avis de ses collaborateurs, pourquoi a-t-on reculé cet objectif de deux ou trois ans, car c'était cette année que l'on était censé ramener l'inflation à ce taux-là?

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, j'ai exprimé l'espoir que le taux d'inflation s'établisse l'an prochain à 6 p. 100. Il serait préférable de le ramener à 4 p. 100, mais je n'ai jamais indiqué de date précise à cet égard. Je sais que ce ne sera pas l'an prochain à moins d'une chance inespérée.

**M. Stevens:** Dans le même article, on rapporte les propos suivants du ministre des Finances:

Et dans dix ans, les gens diront: «Ah! 1977, c'était le bon temps!»

Le ministre aurait-il l'obligeance de préciser sa pensée? Qu'est-ce que les gens se rappelleront avec nostalgie, à son avis: le taux d'inflation de 8.8 p. 100, le taux de chômage de 8.3 p. 100, le déficit budgétaire de 8.2 milliards de dollars, le déficit de la balance commerciale de 5 milliards...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député reconnaîtra sans doute que sa question comporte certains éléments de discussion.

## LA BAISSÉ DU NIVEAU DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE—LES MESURES ENVISAGÉES

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le niveau de l'emploi dans l'industrie manufacturière est en gros de 6 p. 100 inférieur à ce qu'il était il y a trois ans. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à son avis, cette baisse est imputable à la perte de notre position concurrentielle, perte qui devrait vraisemblablement atteindre cette année 11 milliards de dollars pour ce qui est de notre commerce et de nos produits ouverts? Pourrait-il également dire à la Chambre comment il entend freiner cette tendance qui, si elle persistait, risquerait de réduire le Canada au rang des pays en voie de développement?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer à l'honorable député qu'au cours du troisième trimestre de cette année, le taux annuel a connu

[M. Stevens.]

une croissance de 5.2 p. 100, ce qui est très satisfaisante. Actuellement, à cause du fait que les Canadiens reçoivent des compensations qui sont davantage comparables à celles que reçoivent les Américains, et que le dollar canadien est à un niveau plus réaliste, nous avons atteint, je crois, une bien meilleure position concurrentielle. C'est pourquoi nous avons, pour l'année 1977, contrairement à ce que nous avons connu pour les années 1975 et 1976, un surplus important dans la balance commerciale du Canada par rapport aux autres pays.

\* \* \*

[Traduction]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

## LES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES À GENÈVE—DEMANDE D'EXPOSÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS ET DE LA POSITION DES NÉGOCIATEURS

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil privé, lui qui agit à titre de premier ministre suppléant et qui dirige le comité du cabinet auquel M. Jake Warren et nos négociateurs commerciaux à Genève doivent faire rapport. Notre secteur industriel craint fortement que nos négociateurs à Genève soient à ce point imbus et convaincus des principes du libre-échange qu'ils perdent de vue les problèmes de notre industrie. Le président du Conseil privé pourrait-il nous dire si le gouvernement enjoindra à nos représentants à Genève de faire preuve de beaucoup de fermeté lors des négociations? Pourrait-il également nous dire si le gouvernement renseignera à fond les critiques de l'opposition au sujet de notre attitude à Genève, de la nature de nos objectifs, et de la façon dont les négociations progressent alors que nous allons bientôt entreprendre l'année 1978?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le député peut compter que nos représentants à Genève entendent faire preuve de beaucoup de fermeté lors de ces négociations et obtenir pour le Canada les meilleurs avantages possibles. Le député sait qu'il est présentement question, notamment dans le domaine des produits industriels, de procéder à une refonte générale du tarif douanier en vue d'aboutir à une diminution des droits de douane. Nous avons manifestement l'intention, toutes les fois que des changements surviendront, d'obtenir des avantages compensatoires équivalents pour le Canada. Évidemment, ces négociations commerciales visent à longue échéance à favoriser l'embauche et à accroître les revenus, non seulement au Canada, mais aussi dans les autres pays commerçants. Le dernier point qu'a soulevé le député est fort valable. Il serait utile d'exposer aux critiques de l'opposition l'évolution de la situation à Genève, et je tâcherai d'organiser une telle conférence en temps opportun.

● (1427)

## LES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES À GENÈVE—L'OPPORTUNITÉ D'INFORMER L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DES PROGRÈS

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Le président du Conseil privé sait-il que les dirigeants de l'industrie manufacturière du pays se plaignent tous qu'ils ne peuvent obtenir suffisamment de renseignements du gouvernement sur ce qui se passe à Genève et que rien ne permet de les informer au fur et à mesure de l'évolution de ces négociations? L'honorable représentant aurait-il l'obligeance d'étudier la question et d'instituer un mécanisme quelconque de transmission de l'in-